



## Taillis et taillis sous futaie

# Itinéraire II : Conversion en Futaie Régulière

### Conditions d'éligibilité

Les itinéraires financés par Sylv'actes ont un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Cet itinéraire répond à des enjeux locaux de tri du bois afin de valoriser au mieux la forêt, de soutenir et approvisionner la filière piquet et bois énergie locale, de dynamiser la filière bois d'œuvre, et d'augmenter le stockage de carbone.

**AIDE FINANCIÈRE** sur les travaux sylvicoles :

**70%** en forêt privée / **50%** en forêt publique (sur montant hors taxes)

#### OBJECTIFS DE L'ITINÉRAIRE :

- Châtaignier 80%
- Chêne 10%
- Feuillus divers 10%

#### PEUPELEMENTS CONCERNÉS :

Châtaignier, Chêne, Feuillus divers

#### TRAVAUX ÉLIGIBLES

*Dans le cadre de l'itinéraire 2*

#### Dépenses éligibles maximales

(hors taxes)

• Cloisonnement + dégagement (année 3 à 7)	1 200 € / ha
• Cloisonnement + dépressage (année 8 à 14)	1 500 € / ha
• Désignation + éclaircie déficitaire (année 15 à 22)	500 € / ha
• Martelage + éclaircie (année 23 à 30)	300 € / ha
• Éclaircie (sur bonne station entre 31 et 38 ans)	300 € / ha



## Taillis et taillis sous futaie

# Itinéraire II : Conversion en Futaie Régulière

### Conditions d'éligibilité

#### PRÉCONISATIONS A RESPECTER

⇒ **Préservation du sol :**

- ⇒ laisser les rémanents sur place (possibilité de récolter jusqu'à 50% des rémanents pour les coupes entre 15 et 30 ans).
- ⇒ Pas de travail du sol.

⇒ **Engagement pour la biodiversité :** conserver 1 à 2 très gros bois vivants à l'issue de la révolution.

⇒ **Amélioration de la valeur des forêts :** objectif 80% de châtaignier en futaie.

⇒ **Conserver un volume sur pied et un nombre de tiges minimales après intervention :**

- Entre 3 et 7 ans : 20 m<sup>3</sup> et 1500-2000 tiges.
- Entre 8 et 14 ans : 40 m<sup>3</sup> et 1000-1400 tiges.
- Entre 15 et 22 ans : 120 m<sup>3</sup> et 400-800 tiges.
- Entre 23 et 30 ans : 1235 m<sup>3</sup> et 200-250 tiges.
- Entre 31 et 38 ans : 140 m<sup>3</sup> et 130 tiges.

⇒ **Volume maximal exploité :**

- Entre 15 et 22 ans : 40 m<sup>3</sup>.
- Entre 23 et 30 ans : 45 m<sup>3</sup>.
- Entre 31 et 38 ans : 40 m<sup>3</sup>.
- Entre 40 et 50 ans : 180-220 m<sup>3</sup>.

⇒ **Valorisation en bois d'œuvre :** proportions du volume prélevé valorisé attendu :

- Entre 23 et 30 ans : 15% en bois d'œuvre, 35% en bois énergie, 50% autre.
- Entre 31 et 38 ans : 50% en bois d'œuvre, 30% en bois énergie, 20% autre.
- Entre 40 et 50 ans : 75% en bois d'œuvre, 25% en bois énergie.

#### Contacts

Pour plus d'informations sur ces aides :  
Sylv'acctes  
23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon  
0472761323 / jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org

Référente territoriale :  
Charte Forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux  
Amandine Prévost / 06.07.50.82.86  
Cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

